

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS
**
MEDAILLES
**
RG FFF
Article 160
**
Planning des formations
**
Formulaires
DONS AUX ŒUVRES
**
Evolution Championnat
U14
**
Règlement Challenge
Dynamique

Procès-verbaux

Commission Football à
Effectif Réduit
**
Commission Organisation
des Championnats &
Coupes
**
Commission des Statuts
& Règlements
**
Commission Futsal/
Football Diversifié
**
Commission des
Calendriers

Annexes

Fair-Play
**
Amendes
**
Classement Officiels

A Consulter

sur Footclub

Commission de Discipline
+
Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff
.fff/documents/](http://districtvaldemarne.fff/documents/)

INFO CLUBS



LES CANDIDATURES

Pour les Finales

COUPES « FUTSAL SENIORS & JEUNES » Du Val de Marne 2023 sont ouvertes !!

Cahier des Charges :

1 Gymnase + tribune + minimum 4 vestiaires

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de
Monsieur le Président du District du val de marne

**Les candidatures Assemblée Générale du District du Val de
Marne de Football
« 7 ou 14 Octobre 2023 » sont ouvertes !!**

Cahier des charges :

1 grande salle (250 places assises) + 1 Estrade + Hall d'accueil
Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention
de Monsieur le Président du District du val de marne.

RAPPEL

Le Comité de Direction réuni le 07 décembre 2022,
après étude des retours des Clubs relatifs au sondage effectué
sur les rencontres du week-end de la Pentecôte a donné une
suite favorable.

De ce fait, l'intégralité des rencontres prévues les
26 et 27 mai 2023 ont été avancées
au 06 et 07 Mai 2023.

Pour les clubs qui avaient des rencontres prévues
Le 07 Mai 2023 (groupe de 14) SENIORS D1 / D4 A & B / CDM D1 et
ANCIENS D4, **les matchs ont été avancés au 05 Mars 2023.**

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2022/2023 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition 'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2023 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).**



COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

INFO CLUBS

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.
(*arrêté municipal + liste des matchs*) .

Article 20 - Matches Remis – Dérégations

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

DONS AUX ŒUVRES 2023

« FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES » – POUR LES IMPOTS 2022

Conditions d'éligibilité

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable.**

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

Retrouvez à l'intérieur du journal : FICHE PRATIQUE / FORMULAIRE 11580.03 /

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

Prochaine rencontre le 14 janvier à 18 heures au Stade Dominique Duvauchelle pour la confrontation contre Boulogne !

N'hésitez pas à revenir vers actions@uscl.fr pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

INFOS CLUBS

La Commission Football Loisir de la L.P.I.F.F envisage de créer à l'automne 2022 un **Challenge de Football à 7**.

Ce Challenge serait ouvert à tous joueurs licenciés Loisir, Entreprise ou Libre des Districts de Paris, Hauts de Seine & du Val de Marne. Il se déroulerait **le lundi soir** sur les installations de la Ville de Paris et des départements limitrophes.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à G. MATHIEU : g.mathieu@orange.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

MARS	2	9	16	23	30
AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS MORIERES

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

L'AS FONTONNE

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact : Secrétariat : 04.93.33.50.76 /Gilles MASSA : 06.27.04.71.63/Franck SIMOES : 06.23.83.94.45
club@asfontonne-antibes.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15 et U17**.

Contact : Laurent Balluais / Responsable Tournois

fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

YELLOW'CUP

TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact : QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com

FC ST GEORGES S/EURE (PERIPHERIE DE CHARTRES)

Organise cette année ses habituels Tournois **U9 à U15** Jeunes les **Dimanche 9 avril** et **Lundi 10 avril** (Dimanche et lundi de Pâques)

Contacts : 07.61.60.12.18 (Maxime Responsable tournois) / 06.67.36.08.79 (Alain Secrétaire) / 06.14.21.68.66 (Fanny Présidente) ou par mail 518760@lcfoot.fr

L'organisateur du "Tournoi Solidaire" au profit de l'Association Cassandra recherche un club pouvant accueillir la 2^{ème} édition.

En 2018, Florian à lancer l'idée d'un Tournoi de Football au profit de l'Association pour laquelle il était bénévoles. L'Association Cassandra, qui lutte contre les cancers pédiatriques, à été créé en 2015 par les parents de la petite Cassandra, atteinte d'une Leucémie et malheureusement décédé à l'âge de 21 mois.

La 1 ère édition du Tournoi c'est :

- 12 Clubs
- 3 Départements représenter
- + de 130 enfants
- Parrain de la journée --> Joueur Professionnel accompagné d'un ancien joueur pro également
- Speaker officiel du Stade de Reims
- Entre 6 et 8 matchs par équipes
- Récompenses individuels et collectives pour tout le monde

Si vous souhaitez accueillir une édition du Tournoi sur vos infrastructures, si vous avez des questions sur le petit cahier des charges à respecter ou toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter Florian Lambert au mails ou numéro suivant :

lambert.f@yahoo.com -06 28 80 04 93

Pour une organisation en bonne et due forme en début de saison sportive (Septembre/Octobre) Une réponse est attendue avant le Dimanche 12 Mars 2023 .



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2022 /2023

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2023)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL |_|_|_|_|

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT « FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2022)

Sur les IMPOTS 2023



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association des frais Année 2022
- 2- En mai 2023 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2022



**case 7UF de la
déclaration**

- 3- En septembre 2023, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2022

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

AUTOMOBILES		MOTOS		SCOOTERS	
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,502$	1 ou 2 CV	$d \times 0,375$	$d \times 0,299$	$(d \times 0,07) + 458$
4 CV	$d \times 0,575$	3,45 CV	$d \times 0,444$		
5 CV	$d \times 0,603$	plus de 5 CV	$d \times 0,575$		
6 CV	$d \times 0,631$				
7 CV et plus	$d \times 0,661$				

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (**Reçu 11580-03**).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : case 7UF de la déclaration

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**

Date	Objet	Nature de la dépense (Indiquer le lieu si déplacement)	Montant ou Nombre de Km (Joindre justificatif si déplacement)	
<u>Nombre total de Km</u>				

Frais de déplacement :



Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,502$
4 CV	$d \times 0,575$
5 CV	$d \times 0,603$
6 CV	$d \times 0,631$
7 CV et plus	$d \times 0,661$

Automobile : Nombre total de Km :

→ X.....€ (selon les CV de votre véhicule)

=

OU

Motos : Nombre total de Km :

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km
1 ou 2 CV	$d \times 0,375$
3,4,5 CV	$d \times 0,444$
plus de 5 CV	$d \times 0,575$

→ X.....€ (selon les CV, si scooter 0,299 €)

Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) de 3 001 km à 6 000 km
$d * 0,299$	$(d \times 0,07) + 458$

=

Si plus de 5000 Km voiture ou 3000 Km motos se référer au barème en cours

Je soussigné(e) :
Certifie exacts les frais ci-dessus, renoncer expressément à leur remboursement, et les laisser en tant que don à (1) à compléter.....

Fait à **le** **Signature :**



N° 11580*03

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/..../.....

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	FONTENAY SS B
15/05/2023	16/05/2023	CHEVILLY LARUE
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	FONTENAY SS B
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	DISTRICT

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	LA QUEUE EN B
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CHEVILLY LARUE
26/01/2023	27/01/2023	THIAIS
09/03/2023	10/03/2023	ORLY
08/06/2023	09/06/2023	VITRY S SEINE

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	MAROLLES
27/03/2023	28/03/2023	ORLY

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT
03/04/2023	04/04/2023	DISTRICT

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
27/04/2023	28/04/2023	CHAMPIGNY
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
30/03/2023	31/03/2023	THIAIS
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
10/06/2023	10/06/2023	PARC DU TREMBLAY

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

Des récompenses pour les 10 premiers clubs –

Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique = 400 euros –

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

DES CRITERES REALISABLES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – 30 PTS – Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 20 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION – 35 PTS – Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district , y compris les certifications .

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS – 10 PTS – Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

DIAGNOSTIC LABEL – 5 PTS – Réalisation sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise des actions du PEF avec compte rendu et photos ,

je fais mon diagnostic label sur Footclubs,

j'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation,

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au respect des arbitres et des adversaires

mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS

EVOLUTION DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U14 (Adopté en assemblée générale du 9/10/21)



OBJECTIF : Pour les équipes de D2 – D3 – D4

En finir avec la notion d'héritage pour jouer au niveau réel de l'équipe de la saison
Brassage pour déterminer le niveau de jeu et permettre une phase 2 équilibrée

RESULTATS PHASE 1 :

En cas d'égalité , prise en compte du résultat obtenu entre les clubs.

Si match nul en confrontation directe : Critère meilleure attaque puis critère différence de but.

[Le classement sur le site calibré sur des matchs aller – retour ne prend pas en compte ces critères.](#)

D2 = 2 Groupes de 10 = 13 Equipes D2 + 6 Equipes D3 + 1 Equipe D4

D3 = 2 Groupes de 10 = 11 Equipes D3 + 4 Equipes D2 + 5 Equipes D4

D4 = 2 groupes de 11 et 2 groupes de 10 = 42 Equipes =

5 Equipes de D2 + 6 Equipes de D3 + 31 Equipes de D4

PHASE 2 : Fév. à Juin – Dates idem D1-U14

D2 = Groupe A – Les 5 premiers Poule 1,2,3,4,5 + Les 5 deuxième Poule 6,7,8,9,10

D2 = Groupe B – Les 5 premiers Poule 6,7,8,9,10 + Les 5 deuxième Poule 1,2,3,4,5

D3 = Groupe A – Les 5 (3eme) Poule 1,2,3,4,5 + Les 5 (4eme) Poule 6,7,8,9,10

D3 = Groupe B – Les 5 (3eme) Poule 6,7,8,9,10 + Les 5 (4eme) Poule 1,2,3,4,5

D4 = GrA – les 5eme de chaque poule / Gr B -les 6eme/ Gr C -les 7eme/ Gr D -les 8eme

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 7 Mars 2023

Présent : MME. POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, DIAZ, BRUNET, ARNAUD.

Assiste : M. DARDENNES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de Marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Le bâtiment Football et les vestiaires du Parc du Tremblay seront fermés

- * LE SAMEDI 1 AVRIL 2023,
- * LE LUNDI 10 AVRIL 2023,
- * LE DIMANCHE 30 AVRIL 2023,
- * LES LUNDIS 1^{ER} ET 8 MAI 2023
- * LE JEUDI 18 MAI 2023

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L’équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l’accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n’ayant plus le nombre d’équipes de jeunes obligatoires sont tenus d’en informer le District.

524161 CAUDACIENNE ENT.S

Courriel de Caudacienne ES et de la Mairie de La Queue en Brie, attestant de la fermeture du stade Léo Lagrange.

La commission demande à ce club de lui préciser les rencontres concernées

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Match 24653476 : VERS L'AVANT 1 / THIAIS FC 2 Seniors D3.B du 12/03/2023

Reprise du dossier : courrier de la Mairie de Vitry du 16/03/23.(match non joué, terrain indisponible).

Suite à une erreur de la ville de Vitry, la commission dit match à jouer et fixe la rencontre au 23/04/2023.

Match 24653104 : KREMLIN BICETRE CS / US IVRY FOOT 3 Seniors 2D.B du 12/02/23

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} Forfait d'Ivry US.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	17 et 18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 30 AVRIL 2023 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>28 Mars 2023</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>9 Mai 2023</i>
<i>Finale</i>	17 et 18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT CDM

564269 Courriel FC MOLDAVIE

Refus de la Commission pour autoriser un nouveau joueur licencié après le 31 janvier, à disputer le Championnat CDM D1. Cette possibilité a déjà été donnée à 2 reprises.

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>Effectué</i>

½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 30 AVRIL 2023 à 9h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT ANCIENS

Match 24676911 : KREMLIN BICETRE CSA 11 / PORT. ACA. CHAMPIGNY 11 Anciens D2.B du 19/03/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de PORT.ACA. CHAMPIGNY 11.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	30 Avril 2023	11 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
½ Finale	23 Avril 2023	4 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	02 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT +55 ANS

Match 25149882 : CHAMPIGNY FC 94 12 / VILLENEUVE ABLON US 12 + 55 ans poule B du 19/03/2023

Accord des 2 clubs via footclub du 17/03/2023.

La commission reporte la rencontre au 23/04/2023.

Match 25149783 : VILLEJUIF US 13 / BRY FC 14 + 55 ans poule A du 12/03/2023

Lecture de la feuille de match (Match non joué, terrain impraticable).

La commission demande aux deux clubs de trouver une date en accord pour disputer cette rencontre.

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
Cadrage	25 Mars 2023	Effectué
¼ finale	06 Mai 2023	18 Avril 2023
½ Finale	21 Mai 2023	5 Mai 2023
Finale	17 Juin 2023	

Match 25715069 : WAYWOUYWEAR FC 1 / CHEMINOTS PRAT. OM 2 Coupe VDM entreprise du 01/04/23

Courriel de Waywouywear du 20/03/2023 (2 matchs le même jour).

La commission prend note que ce club a une rencontre de championnat le 01/04/23, en conséquence elle reporte le match au 08/04/2023.

Prévenir vos adversaires.

Match 25783636 : APSAP EMILE ROUX 2 / CHEMINOTS PRAT. OM 1 coupe VDM entreprise du 25/03/23

Courriel de Cheminots Prat du 20/03/23 (2 matchs le même jour).

La commission reporte ce match au 08/04/2023.

CHAMPIONNAT FEMININS

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	8 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 8 AVRIL 2023 à 15h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	06 Mai 2023	<i>18 Avril 2023</i>
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	<i>9 Mai 2023</i>
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 30 AVRIL 2023 à 13h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT U18

Match 24655087 : VILLENEUVE AFC 1 / RUNGIS US 2 U18 D2.B du 19/03/2023

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de RUNGIS US 2 (courrier tardif).

Match 25132858 : AVENIR SPORTIF ORLY 1 / MAROLLES FC 1 U18 D3 du 19/03/2023

Courriel de Marolles FC du 16/03/2023.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de MAROLLES FC.

Match 25132866 : ORMESSON US 2 / FC VITRY 94 ACADEMIE 1 U18 D3.B du 26/03/2023

Accord des 2 clubs via footclub du 21/03/2023.

La commission accorde le report de la rencontre au 02/04/2023 à 13h.

RAPPEL !!

Dossier en retour de la Commission de Discipline (du 31/01/23)

Terrain suspendu de AS ORLY U18 D3.B.

La Commission rappelle que ce club doit communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain pour les rencontres :

- 25132870 – AVS ORLY / FC BOISSY du 16/04/23
- 25132881 - AVS ORLY / ECOLE PLESSEENNE DE 1 du 28/05/23
- 25132885 - AVS ORLY / VITRY ES 2 du 04/06/23

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	Effectué
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	Effectué
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 23 AVRIL 2023 à 13h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT U16

Match 24654418 : RUNGIS US 1 / ALFORTVILLE US 1 U16 D2.A du 26/03/2023

Courriel de Rungis US du 21/03/2023 (changement d'horaire).

Accord de la commission pour avancer la rencontre à 12h (-1h).

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	Effectué

½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 23 AVRIL 2023 à 13h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

Coupe Amitié U16		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE		
	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	2 Avril 2023	Effectué
¼ Finale	23 Avril 2023	28 Mars 2023
½ Finale	21 Mai 2023	9 Mai 2023
Finale	18 Juin 2023	

Match 25715084 : VITRY ES 2 / SUCY FC 2 Coupe Amitié U16 du 05/03/2023

En retour des SR, la Commission enregistre le match perdu par pénalité à VITRY ES 2.

L'équipe SUCY FC 2 est qualifiée pour la suite de la compétition.

Match 25715085 : AVENIR SPORTIF D'ORLY 2 / CRETEIL LUSITANOS 3 Coupe Amitié U16 du 05/03/2023

En retour des SR, la Commission enregistre le match perdu par pénalité à AVENIR SPORTIF D'ORLY 2. L'équipe CRETEIL LUSITANOS 3 est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHAMPIONNAT U14

Coupe VDM U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM		
	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	08 Avril 2023	Effectué
½ Finale	20 Mai 2023	Effectué
Finale	17 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 8 AVRIL 2023 à 16h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

Coupe Amitié U14		
CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE		
	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	08 Avril 2023	28 Mars 2023
½ Finale	20 Mai 2023	9 Mai 2023
Finale	17 Juin 2023	

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du Lundi 20 Mars 2023

Membres : Mme. NAZICAL Marie-Ange et MM. GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice

Assistent : Mme. GUILIANI Patricia et MM. TAFININE Driss

Absents excusés : Mmes. RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, LOPES Paulo, NOYON Joël

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :
du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

**Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit
du District VDM DE FOOTBALL :**

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 Ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

U7

Courrier de VILLENEUVE AFC du 20/03/2023 Plateau U7 du 18/03/2023 à CACHAN C.O.

Pris note de votre réclamation justifiée.

Considérant que le club de CACHAN C.O. a 18 licenciés en U6 et 31 licenciés en U7

Considérant que le club de CACHAN C.O. n'a pas honoré ses engagements sur le plateau du 18/03/2023

La commission demande des explications au club de CACHAN C.O. pour son manque d'effectif au plus tard pour le lundi 27 mars 2023 sous peine de sanctions

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 14/03/2023 - Plateau U7 du 18/03/2023 à FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE

Courrier tardif

U9

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 14/03/2023 -Plateau U9 du 18/03/2023 à VILLEJUIF U.S.

Courrier tardif

Courrier de MAROLLES F.C. du 14/03/2023 - Plateau U9 du 18/03/2023 à UF CRETEIL

Courrier tardif

U11

Courrier de JOINVILLE R.C. du 14/03/2023 -VILLENEUVE AFC/JOINVILLE R.C. CRIT.AVENIR Poule 2 AB du 11/03/2023

Pris note des problèmes FMI qui ont été remontés au bureau de la Technique

Courrier de VILLENEUVE AFC du 14/03/2023 - VILLENEUVE AFC/FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. U11 G 4 ABCD du 11/03/2023

Pris note de votre problème FMI

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 15/03/2023 - VINCENNOIS C.O./CHOISY LE ROI A.S. CRIT.AVENIR Poule 2 AB du 11/03/2023

Pris note de votre problème FMI

U13

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 15/03/2023 - CRETEIL LUSITANOS F. US/ CHOISY LE ROI A.S. CRIT.LACHICHE Poule U AB du 11/02/2023

Pris note de votre réclamation

Considérant que les problèmes FMI sont indépendants de votre club, annulation des amendes pour la rencontre citée en référence

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 14/03/2023 - ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL/U. FOOTBALL CRETEIL U13 G 6 AB du 18/03/2023

Courrier tardif

Courrier de JOINVILLE R.C. du 17/03/2023 - JOINVILLE R.C./CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 CRIT.LACHICHE Poule U AB du 18/03/2023

Pris note de votre problème FMI

Courrier de VILLENEUVE AFC du 20/03/2023 - VILLENEUVE AFC/VAL DE FONTENAY AS U13 G 3 ABCD du 18/03/2023

Pris note.

La commission dit 2^{ème} forfait de VAL DE FONTENAY AS équipe D, amende de 30€

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 20/03/2023 - BRY F.C./CRETEIL LUSITANOS F. US U13 G 2 A du 25/03/2023

Pris note

Rencontres reportées à une date ultérieure, à déterminer en accord avec vos adversaires, et à nous communiquer

Courrier de RUNGIS U.S. du 20/03/2023 - RUNGIS U.S./FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U13 G 5 ABCD du 18/03/2023

*La commission dit 1^{er} forfait de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE équipe C et D.
Amendes de 10€x2 = 30€ à FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE*

DIVERS

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 19/03/2023

Pris note de la fermeture de vos terrains. Prévenir vos adversaires

Courrier de ASOMBA du 20/03/2023

Pris note.

RAPPEL A TOUS LES CLUBS:

Les équipe U10/U11 et U12/U13 évoluent

Au stade Solignat - rue Jalapa 94500 Champigny sur Marne

Prévenir vos adversaires

CHALLENGE REGIONAL U11 2^{ème} Tour du 18/03/2023

Courrier de MAISONS ALFORT F.C. du 18/03/2023

La commission a volontairement bloqué l'accès au chargement des joueurs dans l'application GFER94 suite au non-respect des consignes d'extraction des joueurs par certains clubs dans FootClubs. La commission a extrait l'ensemble des joueurs au 31/12/2023 pour l'ensemble des clubs. Si des joueuses ou des joueurs ont validé leur licence après le 31/12/2023, il suffit de faire une demande d'extraction à la commission, ce qui a été fait pour votre club.

FESTIVAL U13 2^{ème} Tour du 11/03/2023

Equipes qualifiées pour la finale départementale :

Poule 1 : CRETEIL LUSITANOS F. US 1

Poule 2 : FONTENAY SS/BOIS U.S.2

Poule 3 : JOINVILLE R.C.1

Poule 4 : ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.6

Poule 5 : VINCENNOIS C.O.1

Poule 6 : U. S. IVRY FOOTBALL1

Poule7 : SAINT MANDE FC.2

Poule8 : CA VITRY 94.21

Poule 9 : RUNGIS U.S.1

Poule 10 : CHEVILLY LA RUE ELAN1

Poule 11 : MAISONS ALFORT F.C.1

Poule 12 : PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.1

Poule 13 : VILLENEUVE AFC1

Poule 14 : AVENIR SPORTIF D'ORLY3

Poule 15 : LIMEIL BREVANNES A.J.1

Poule 16 : SUCY F.C.2

La semaine prochaine la commission publiera les clubs disqualifiés pour non-respect des règlements

SAISON : 2022-2023
N°18 - JOURNAL DES AMENDES
EN FOOT ANIMATION (PV DU 20/03/2023)

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
560655	FC D'ALFORTVILLE	1er Forfait équipe C 1er Forfait équipe D	RUNGIS U.S./FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U13 G 5 ABCD du 18/03/2023	30,00 €
535208	VAL DE FONTENAY AS	2è Forfait équipe D	VILLENEUVE AFC/VAL DE FONTENAY AS U13 G 3 ABCD du 18/03/2023	30,00 €
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	Annulation amende	CRETEIL LUSITANOS F. US/CHOISY LE ROI A.S. CRIT.LACHICHE Poule U AB du 11/02/2023	-150,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Pas de FMI : Poules A/B/C/D	FONTENAY SS/BOIS U.S./CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 U11 G 1 ABCD du 11/03/2023	200,00 €
542396	ST MAUR F. MAS V.G.A.	Pas de FMI : Poules C/D	CHOISY LE ROI A.S./ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. U11 G 1 ABCD du 11/03/2023	100,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	Pas de FMI : Poule B	F. C. MANDRES PERIGNY/FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE U11 G 2 ABCD du 11/03/2023	50,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	Pas de FMI : Poule A	U. S. IVRY FOOTBALL/VITRY E.S. U11 G 3 ABCD du 11/03/2023	50,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Pas de FMI : Poules B/C/D	HAY LES ROSES C.A./VILLENEUVE ABLON U.S. U11 G 4 ABCD du 11/03/2023	150,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Pas de FMI : Poules A/B/C/D	BOISSY F.C./FRESNES A.A.S. U11 G 5 ABCD du 11/03/2023	200,00 €
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	Pas de FMI : Poules C /D	CHARENTON C.A.P./VILLIERS S/MARNE ENT.S. U11 G 5 ABCD du 11/03/2023	100,00 €

JOURNAL DES AMENDES J.A N° 18	910,00 €
JOURNAL DES AMENDES ANNULEES J.A N° 18	-150,00 €

SAISON : 2022-2023
CHALLENGE DES CLUBS : RECAPITULATIF GENERAL

CLUBS	Points Acquis	Points Perdus Réunion ECF	Points Perdus U7	Points Perdus U9	Points Perdus U11	Points Perdus U13	Points Perdus CR	Points Perdus Festival U13	Points Perdus VDM Futsal U11	Points Perdus VDM Futsal U13	SOLDES
ALFORTVILLE US	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	2	0	0	2	0	4	0	0	0	52
ASOMBA	60	0	0	0	0	0	2	2	0	0	56
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	8	8	0	4	0	0	40
BOISSY F.C.	60	0	1	1	0	0	0	0	0	0	58
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	2	0	4	0	0	0	54
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CA VITRY94.2	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	2	0	0	4	0	4	0	0	0	50
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	0	1	0	6	0	0	0	0	53
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	0	0	2	0	6	4	0	0	48
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	58
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
ENT.SANTENY MANDRES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	0	0	0	14	10	2	4	0	0	30
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	60	0	0	0	2	2	4	0	0	0	52
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	4	0	2	0	0	53
FRESNES A.A.S.	60	0	0	1	10	4	0	2	0	0	43
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	1	0	0	2	0	0	0	0	57
HAY LES ROSES C.A.	60	2	0	0	0	2	2	0	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	0	0	1	0	4	0	0	0	0	57
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	4	0	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	0	2	10	0	8	0	0	40
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
NOISEAU STE S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56

OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
RUNGIS U.S.	60	0	1	0	6	2	0	0	0	0	53
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	4	0	1	6	6	6	4	0	0	33
SUCY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
THIAIS F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	1	1	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	1	0	22	8	4	0	0	0	25
UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VAL DE FONTENAY AS	60	2	1	0	10	2	4	0	0	0	41
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLECRESNES U. S.	60	0	0	1	2	0	0	0	0	0	57
VILLEJUIF U.S.	60	0	0	1	2	4	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	0	8	2	0	6	0	0	42
VILLENEUVE AFC	60	0	0	0	2	0	0	4	0	0	54
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	0	2	2	0	0	0	0	56
VINCENNOIS C.O.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

SAISON 2022 - 2023 : ANNEXE FINANCIERE

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I.),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 20/03/2023

Président : M. MAGGI

Présents : MM. FOPPIANI – TAVENOT- GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SENIORS

FUTSAL – D1 - MATCH 25165578 - CHAMPIGNY Cf 2 / Cal 94 Futsal 1 du 11/03/2023

Réserve en date du 13/03/2023 du club de **CHAMPIGNY Cf 2** sur la qualification et la participation du joueur : **KEITA Djomasy** du club de **Cal 94 Futsal 1** se présentant avec une licence sans photo sur la tablette, mais avec une photo de sa pièce d'identité sur son téléphone portable.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire IRRECEVABLE en la forme car NON NOMINATIVE (article 30.1 du R.S.G du District du VDM.)

Considérant que le club de **CHAMPIGNY Cf 2** par son courrier d'appui précise le nom du joueur, et en application de l'article 30 bis du RSG du District du VDM, la commission requalifie la réserve en réclamation pour la dire RECEVABLE.

Jugeant en premier ressort,

Après vérification et suite à la constatation par l'arbitre officiel de la rencontre, que le joueur **KEITA Djomasy** a présenté sa carte d'identité sur son téléphone portable,

Considérant, après vérification, que le joueur cité ci-dessus est titulaire d'une licence FUTSAL – U19 année «2022/2023 délivrée le 26/07/2022 et régulièrement validée dans les conditions prévues aux articles 72.2 et 82.1 des RG de la FFF.

Par ces motifs la commission dit le joueur qualifié pour participer à la rencontre en rubrique, rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain

SENIORS – D3 / A - MATCH 24653375 – VILLENEUVE AFC 1 / VAL DE FONTENAY AS 1 du 05/02/2023

Reprise du dossier

Audition des personnes convoquées.

Audition de Me. SEBBAN Alexandre, représentant le club de **VAL DE FONTENAY AS 1** lequel présente à la commission une attestation sur l'honneur établie par le joueur **KONE YACOUBA** qui précise sa présence à la rencontre.

Absence excusée du joueur pour cause de maladie **KONE YACOUBA** du club de l'**AS VAL DE FONTENAY**.

Après audition des personnes convoquées et présentes :

OFFICIEL :

M. BOUACILA Mohamed, Arbitre central officiel

VILLENEUVE AFC 1 :

M. UZGE Ismail, capitaine
M. COULIBALY Drissa, éducateur

AS VAL DE FONTENAY 1 :

M. AKE Etienne, capitaine
M. ZADI Innocent Dirigeant

L'arbitre confirme devant la commission que le contrôle des licences a bien eu lieu avant la rencontre. C'est lors de ce contrôle que le capitaine du club de **VILLENEUVE AFC 1** a constaté que le joueur indiqué sur la feuille de match ne correspondait pas à la photo figurant sur la licence.

En séance, la commission a présenté à l'arbitre officiel une photocopie du titre de séjour de **M. KONE Yacouba** laquelle a permis d'établir la licence qui a été également présentée à la commission et à l'arbitre officiel d'après FOOT COMPAGNON, et en appui informatif une vidéo prise lors de la rencontre par le club de **VILLENEUVE AFC 1**.

A la vue de cette vidéo, l'arbitre confirme que le joueur figurant sur cette vidéo est bien celui qui a participé à la rencontre et qui ne correspond manifestement pas à la photo de la licence de **M. KONE Yacouba**.

A la question de la commission quant à la participation éventuelle du joueur à des rencontres depuis celle en objet, le club de **VAL DE FONTENAY AS 1** précise que ce joueur n'a participé à aucune rencontre depuis celle en objet.

Suite à cette audition et après avoir écouté toutes les parties, la commission a l'intime conviction de fraude sur identité par substitution de joueur et transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

ANCIENS

ANCIENS D3/B – MATCH 24676997 – VILLEJUIF US 12 / NOISEAU STE S du 12/03/2023

Réserve du club de **NOISEAU STE S 11** en date du 13/03/2023 sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF US 12** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,
Considérant après vérification que les joueurs :
MOUTABIH Youssef
CARON Charly
KACIMI Abdelazize

Du club de **VILLEJUIF US 12** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 12/02/2023 contre le club de CACHAN ASC Co 11 en championnat ANCIENS – R3 / C

Par ces motifs dits que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

*Dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de
VILLEJUIF US 12 (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à NOISEAU STE S 11 (3 points, 1 but)*

Débit : **VILLEJUIF US 12** 50 euros
Crédit : **NOISEAU STE S 11** 43, 50 euros

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 20 Mars 2023

Président : M. FOPPIANI

Présents : MM BELOUFA, MONNEY

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D2

500031 : CHOISY LE ROI AS

Rappel : La commission invite le responsable de l'équipe de CHOISY LE ROI AS Futsal D2 à sa réunion **du lundi 27/03/2023 16h 45 ou 17h**. Confirmer votre présence

25150476 - CITOYEN DU MONDE 2 / CHOISY LE ROI AS 1 Futsal D2 du 15/04/23

Courriel du club de CITOYEN DU MONDE en date du 15/03/23 informant de leur forfait pour la rencontre du 15/04/2024

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de CITOYEN DU MONDE 2.

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission

25150429 – RUNGIS US 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 28/02/23 Remis au 04/04/23

25150464 – CITOYEN DU MONDE 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 08/04/23

25150432 – CHOISY LE ROI AS 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 23/04/23

Coupe du Val De Marne

Tirage des ¼ et ½ finale de la Coupe du Val de Marne Futsal Lundi 20 mars 2023

Tirage effectué par Marc-Aurélien BOULVERT, juriste rattaché au secrétariat du District du Val de Marne de Football.

Dès le premier tour = 1 arbitre officiel à la charge du club recevant.

½ Finales et Finale = 2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

¼ de finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

A jouer du **03/04/2023** au **09/04/2023**

- ✚ Match N°1 : VITRY ASC 1 - VSG FUTSAL 1 le 08/04/2023
- ✚ Match N°2 : CAL 94 FUTSAL 1 – MAISONS-ALFORT FC 1 le 08/04/2023
- ✚ Match N°3 : VILLENEUVE ABLON US 1 - B2M FUTSAL 1 le 08/04/2023

- ✚ Match N°4 : CITOYEN DU MONDE 1 - CHAMPIGNY CF 2 le 08/04/2023

N°25786745– Match de championnat le même jour (prioritaire), la Commission reporte la rencontre au 22/04/23.

Prévenir vos adversaires.

½ de finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

A jouer du **02/05/2023** au **07/05/2023**

- ✚ 1^{ère} Demi-Finale: Vainqueur Match 3 – Vainqueur Match 4 le 06/05/2023
- ✚ 2^{ème} Demi-Finale : Vainqueur Match 2 – Vainqueur Match 1 le 06/05/2023

RAPPEL : Priorité aux matchs de Championnat reporté (Ligue ou District) à ces dates.

CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : futsalvaldemarne@gmail.com

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 22 MARS 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

LE PERREUX ASF (PV 31/01/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

ASOMBA (2) (PV 24/01/23)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 12/03/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)
SENIORS D4 AC TROPICAL GENERATIONS TAKTIK 1	26/02/2023 12/03/2023		
COUPE VDM SENIORS ES VITRY 1	19/02/2023		
U18 D2 CO VINCENNES	15/01/2023		
U18 D3 CAP CHARENTON 2 MAROLLES FC	11/12/2022 22/01/2023		
COUPE VDM U16 FC CHAMPIGNY AS CHOISY LE ROI	08/01/2023 08/01/2023		
Coupe Amitié U16 US IVRY FOOT	08/01/2023		
U16 D2 US ALFORTVILLE 1	12/02/2023		
U16 D3 FC CHAMPIGNY 2 LUSITANOS ST MAUR	12/02/2023 22/01/2023		
U16 D4 AS CHOISY LE ROI	15/01/2023		
U14 D2 AJ LIMEIL BREVANNES D4 VAL DE FONTENAY 2 D4 SFC CANNAVEROIS 1 D4 US ALFORTVILLE	18/02/2023 18/02/2023 18/02/2023 11/03/2023		
COUPE VDM U14 ORLY AVS	04/03/2023		
Coupe Amitié U14 CO VINCENNES US CRETEIL LUSITANOS US VILLEJUIF	07/01/2023 04/03/2023 04/03/2023		

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)**Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :**

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de Match Manquante :**U14 D4 – Poule C :**

 25678657 : ALFORTVILLE US / VILLENEUVE AFC du 11/03/23

ANNEXES

DIVISION 1	PENALITES	DIVISION 2 GROUPE A	PENALITES	retrait points	DIVISION 3 GROUPE A	PENALITES
BONNEUIL CSM	40	BRY FC	36	1	ALFORTVILLE US 2	
CHEVILLY LARUE ELAN	41	CHAMPIGNY FC 2	40	2	CAUDACIENNES ES	20
CHOISY LE ROI AS 2	41	CHARENTON CAP 2	24		CHARENTON CAP 3	16
LIMEIL BREVANNES AJ	36	CHEVILLY LARUE ELAN 2	37	1	CRETEIL UF 2	22
NOGENT FC	36	FONTENAY US 2	22		LE PERREUX ASF 3	25
ORMESSON US	32	GENTILLY AC	33	1	LIMEIL BREVANNES AJ 2	15
RUNGIS US 2	29	L HAY LES ROSES CA	33	1	ST MANDE 2	9
SUJCY FC 2	28	MAISONS ALFORT FC 2	35	1	VAL DE FONTENAY AS	12
THIAIS FC	45	MAROLLES FC	26		VILLECRESNES US	16
VILLEJUIF US 2	42	ST MANDE FC	30	1	VILLENEUVE AFC	9
VILLENEUVE ABLON US	32	VGA ST MAUR 2	26			
VITRY CA 2	30	VITRY CA 3	39	1		
VITRY ES	43					
		DIVISION 2 GROUPE B			DIVISION 3 GROUPE B	
		ASSOMBA			ARCUEIL COM	14
		BONNEUIL CSM 2	21		BANN 'ZANMI	21
		CACHAN CO	29		BOISSY FC	47
		CRETEIL UF	37	1	CACHAN CO 2	21
		FRESNES AAS	23		FRESNES AAS 2	8
		IVRY US 3	26		ORMESSON US 2	13
		CSA KREMLIN BICETRE			THIAIS FC 2	14
		LE PERREUX FR 2	25		VAL DE BIEVRE FC	31
		NOGENT FC 2	22		VERS L AVANT	22
		VILLENEUVE ABLON US 2	22		VITRY ES 3	11
		VILLIERS SUR MARNE	51	3		
		VITRY ES 2	41	2		

CHALLENGE DU FAIR PLAY

SAISON 2022/2023

POINTS DE PENALITE

14/03/2023

(sous réserve des procédures en cours)



DIVISION 2 GROUPE B

LES POINTS ACQUIS CONTRE ASOMBA ET CSA KREMLIN ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS

DIVISION 3 GROUPE A

LES POINTS ACQUIS CONTRE ALFORTVILLE US ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS

AMENDES

Club :	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL					
Dossier :	20869781	du	15/03/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule A	25678969	11/03/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		14/03/2023	14/03/2023		40,00€

Club :	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US					
Dossier :	20869777	du	15/03/2023	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule A	25132981	12/03/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General		14/03/2023	14/03/2023		100,00€

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE					
Dossier :	20869783	du	15/03/2023	U14 D4 (94)/ Phase 2	Poule B	25679014	11/03/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	94	1er Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait		14/03/2023	14/03/2023		40,00€

Club :	560973	FOOTBALL CLUB VAL-DE-BIEVRE					
Dossier :	20869584	du	15/03/2023	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25172303	12/03/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	95	2eme Forfait		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait		14/03/2023	14/03/2023		40,00€

Club :	537133	TROPICAL A.C.					
Dossier :	20822028	du	02/03/2023	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25172280	26/02/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere		09/04/2023			9,50€

Total Général :	229,50€
-----------------	---------

Classements Officiels

Seniors D1 (94) / Phase Unique		Poule U											1
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais F.C. 1	45	17	14	3	0	0	0	0	0	35	5	30
2	Vitry Ca 2	37	16	12	1	3	0	0	0	0	37	14	23
3	Villejuif U.S. 2	35	18	10	5	3	0	0	0	0	43	32	11
4	Villeneuve Ablon U.S. 1	33	17	10	3	4	0	0	0	0	34	19	15
5	Chevilly Larue Elan 1	32	17	10	4	3	0	2	1	0	32	14	18
6	Bonneuil Csm 1	28	17	8	4	5	0	0	0	0	35	23	12
7	Vitry E.S. 1	26	17	8	2	7	0	0	0	0	34	24	10
8	Nogent Fc 1	23	17	6	5	6	0	0	0	0	24	20	4
9	Choisy Le Roi As 2	18	18	5	3	10	0	0	0	0	30	39	-9
10	Ormesson U.S. 1	14	17	4	3	10	0	1	0	0	19	37	-18
11	Limeil Brevannes Aj 1	11	18	3	2	13	0	0	0	0	24	53	-29
12	Rungis U.S. 2	10	18	3	1	14	0	0	0	0	23	48	-25
13	Sucy F.C. 2	2	17	0	2	15	0	0	0	0	10	56	-46

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule A											2
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Vga 2	43	15	14	1	0	0	0	0	0	69	17	52
2	Fontenay Us 2	30	14	10	0	4	0	0	0	0	38	20	18
3	Vitry Ca 3	27	14	8	3	3	0	0	0	0	36	18	18
4	Gentilly Ac 1	25	15	7	4	4	0	0	0	0	26	30	-4
5	Maisons Alfort Fc 2	22	15	7	1	7	0	0	0	0	24	28	-4
6	Charenton Cap 2	20	15	6	2	7	0	0	0	0	33	26	7
7	Hay Les Roses Ca 1	19	15	5	4	6	0	0	0	0	24	26	-2
8	Champigny Fc 2	19	15	6	1	8	0	0	0	0	22	27	-5
9	Chevilly Larue Elan 2	18	15	5	3	7	0	0	0	0	29	41	-12
10	Marolles Fc 1	13	15	3	4	8	0	0	0	0	25	43	-18
11	Bry F.C. 1	10	15	3	4	8	0	3	3	0	27	51	-24
12	St Mandé Fc 1	2	15	0	3	12	0	1	1	0	12	42	-30

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule B											3
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry E.S. 2	25	12	7	4	1	0	0	0	0	23	13	10
2	Nogent Fc 2	23	13	7	3	3	0	1	1	0	21	19	2
3	Cachan Asc Co 1	21	13	7	0	6	0	0	0	0	25	20	5
4	Le Perreux Fr 2	20	11	6	2	3	0	0	0	0	22	14	8
5	Fresnes A.A.S. 1	15	13	5	2	5	1	1	1	0	21	21	0
6	Villeneuve Ablon U.S. 2	14	13	4	2	7	0	0	0	0	26	36	-10
7	Creteil Uf 1	14	13	4	2	7	0	0	0	0	20	24	-4
8	Ivry Foot Us 3	14	11	4	4	3	0	2	2	0	16	12	4
9	Bonneuil Csm 2	12	12	4	0	8	0	0	0	0	21	36	-15
10	Villiers Es 1	10	13	3	3	7	0	2	2	0	21	30	-9

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule A											18
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	25	11	8	1	2	0	0	0	0	29	7	22
2	Villecresnes Us 1	22	12	7	2	3	0	1	1	0	26	13	13
3	Charenton Cap 3	20	12	6	2	4	0	0	0	0	24	28	-4
4	Val De Fontenay As 1	19	11	6	1	4	0	0	0	0	37	16	21
5	Le Perreux Fr 3	19	12	5	4	3	0	0	0	0	25	19	6
6	Creteil Uf 2	14	11	4	2	5	0	0	0	0	17	18	-1
7	Limeil Brevannes Aj 2	11	12	3	2	7	0	0	0	0	14	48	-34
8	St Mandé Fc 2	7	12	1	4	7	0	0	0	0	16	34	-18
9	Caudacienne Es 1	7	11	1	4	6	0	0	0	0	15	22	-7
10	Alfortville Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule B										19	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Ormesson U.S. 2	25	13	8	1	4	0	0	0	0	28	20	8
2	Val-De-Bievre Fc 1	23	13	6	5	2	0	0	0	0	32	23	9
3	Fresnes A.A.S. 2	19	13	6	2	4	1	0	0	0	24	26	-2
4	Arcueil Com 1	19	13	5	5	3	0	1	1	0	28	21	7
5	Thiais F.C. 2	18	12	5	3	4	0	0	0	0	22	19	3
6	Boissy F.C. 1	17	13	5	4	4	0	1	2	0	29	18	11
7	Vitry E.S. 3	17	13	5	2	6	0	0	0	0	21	27	-6
8	Vers L'Avant 1	17	12	5	2	5	0	0	0	0	31	33	-2
9	Cachan Asc Co 2	15	13	3	6	4	0	0	0	0	16	22	-6
10	Bann'Zanmi 1	2	13	0	2	11	0	0	0	0	12	38	-26

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule A										50	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Olymp. Club Ivry 1	42	16	14	0	2	0	0	0	0	86	25	61
2	Marolles Fc 2	36	17	11	3	3	0	0	0	0	60	28	32
3	As Zenaga 1	33	16	11	0	5	0	0	0	0	56	28	28
4	Generation Taktik Sp 1	29	16	9	2	5	0	0	0	0	51	29	22
5	Hay Les Roses Ca 2	25	15	7	4	4	0	0	0	0	43	23	20
6	Es Sourds Vitry 1	21	15	6	3	6	0	0	0	0	36	37	-1
7	Boissy F.C. 2	19	14	6	2	6	0	1	1	0	45	35	10
8	Ent. Santeny Mandres 1	18	15	5	3	7	0	0	0	0	43	46	-3
9	Phare S. Zarzissien 1	18	17	5	5	7	0	2	2	0	25	32	-7
10	Fc Vitry 94 Academie 1	10	16	3	2	10	1	0	0	0	23	55	-32
11	Mimosa Mada-Sport 1	9	15	2	3	10	0	0	0	0	21	55	-34
12	Chevilly Larue Elan 3	3	16	1	1	13	1	0	0	0	18	118	-100

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule B										51	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Kingdom Sports 1	38	15	12	2	1	0	0	0	0	61	25	36
2	Olymp. Club Ivry 2	35	17	11	2	4	0	0	0	0	59	33	26
3	Nogent Fc 3	34	15	11	1	3	0	0	0	0	53	35	18
4	Bry F.C. 2	33	15	10	3	2	0	0	0	0	41	21	20
5	Boissy U.J. 1	22	15	7	1	7	0	0	0	0	52	42	10
6	Port. Aca Champigny 1	21	17	6	3	8	0	0	0	0	40	45	-5
7	Gentilly Ac 2	19	15	6	1	8	0	0	0	0	39	44	-5
8	Val-De-Bievre Fc 2	18	16	7	0	7	2	1	1	0	34	50	-16
9	Arcueil Com 2	14	16	5	0	10	1	0	0	0	36	53	-17
10	Villiers Es 2	14	16	4	3	9	0	1	1	0	36	48	-12
11	As Zenaga 2	7	16	2	2	12	0	1	1	0	31	49	-18
12	Tropical A.C. 1	7	15	1	4	10	0	0	0	0	30	67	-37
13	Asomba 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Choisy Le Roi As 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cdm D1 (94) / Phase Unique		Unique										23	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 5	48	19	15	3	1	0	0	0	0	58	12	46
2	Foot Club Moldavie 1	43	19	13	4	2	0	0	0	0	62	20	42
3	Branco De Creteil A 5	37	20	11	4	5	0	0	0	0	44	22	22
4	Villejuif U.S. 5	37	18	11	4	3	0	0	0	0	53	23	30
5	Villiers Franco Port 5	34	19	10	4	5	0	0	0	0	63	26	37
6	Kopp 97 5	34	19	11	2	6	0	1	1	0	47	31	16
7	Villiers Es 5	26	18	8	3	7	0	1	1	0	39	34	5
8	Noiseau Ste S. 1	25	19	7	4	8	0	0	0	0	26	36	-10
9	Port Aca Champigny 5	24	19	7	3	9	0	0	0	0	35	35	0
10	Maccabi Creteil Fc 6	23	18	7	2	9	0	0	0	0	43	55	-12
11	Maisons Alfort Fc 5	14	18	4	2	12	0	0	0	0	35	61	-26
12	Usjto Choisy 5	14	18	4	2	12	0	0	0	0	23	79	-56
13	Menuiblan As 6	5	18	1	2	15	0	0	0	0	15	54	-39
14	Vincennes Sp 6	4	20	1	1	18	0	0	0	0	16	71	-55

Anciens D1 (94) / Phase Unique		Poule U										24	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 11	31	14	9	4	1	0	0	0	0	37	11	26
2	Rungis U.S. 12	30	15	9	3	3	0	0	0	0	40	15	25
3	Ivry Desportiva Vima 11	29	15	9	2	4	0	0	0	0	29	17	12
4	Orly Ac 11	27	15	9	1	5	0	1	1	0	38	17	21
5	Fontenay Us 11	26	15	7	5	3	0	0	0	0	36	17	19
6	Vincennes Co 11	24	15	6	6	3	0	0	0	0	25	25	0
7	Ivry Foot Us 11	23	14	6	5	3	0	0	0	0	42	19	23
8	Arrighi As 11	19	15	6	1	8	0	0	0	0	27	39	-12
9	Bry F.C. 12	19	15	5	4	6	0	0	0	0	24	28	-4
10	Minhotos De Braga 11	16	15	5	1	9	0	0	0	0	21	34	-13
11	Vitry E.S. 11	3	15	1	1	12	1	0	0	0	13	74	-61
12	Ent.Santeny Mandres 11	1	15	0	1	14	0	0	0	0	14	50	-36

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule A										25	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Uf 12	34	13	11	1	1	0	0	0	0	54	24	30
2	Maccabi Creteil 11	25	13	8	1	4	0	0	0	0	38	24	14
3	Ormesson U.S. 11	24	13	7	3	3	0	0	0	0	28	17	11
4	Supremes Beliers 11	24	13	7	3	3	0	0	0	0	33	21	12
5	Villiers Es 11	22	13	6	4	3	0	0	0	0	20	13	7
6	Villeneuve Ablon U.S 11	18	13	6	0	7	0	0	0	0	26	29	-3
7	Joinville Rc 11	17	13	5	2	6	0	0	0	0	20	35	-15
8	Fresnes A.A.S. 12	15	13	4	3	6	0	0	0	0	24	27	-3
9	Asomba 13	4	13	1	1	11	0	0	0	0	19	37	-18
10	St Mande Fc 11	2	13	0	2	11	0	0	0	0	11	46	-35

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule B										26	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Fc 11	27	11	8	3	0	0	0	0	0	46	19	27
2	Nogent Fc 11	24	12	7	3	2	0	0	0	0	37	18	19
3	Choisy Le Roi As 11	23	11	7	2	2	0	0	0	0	32	16	16
4	Kremlin Bicetre Csa 11	21	12	6	3	3	0	0	0	0	36	21	15
5	Ent Santeny Mandres 12	14	12	4	2	6	0	0	0	0	26	26	0
6	Maisons Alfort Fc 11	13	11	4	1	6	0	0	0	0	11	33	-22
7	Port Aca Champigny 11	12	11	4	1	5	1	0	0	0	22	25	-3
8	Veterans Bonneuil 11	10	12	3	1	8	0	0	0	0	17	41	-24
9	Le Perreux Fr 12	3	12	1	0	11	0	0	0	0	11	39	-28
10	Chevilly Larue Elan 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule A										27	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Lusitanos Us 11	26	12	8	2	2	0	0	0	0	51	16	35
2	Thiais F.C. 11	24	11	7	3	1	0	0	0	0	58	20	38
3	Portugais Vitry Ua 11	24	11	7	3	1	0	0	0	0	39	13	26
4	Valenton F.A. 11	20	11	6	2	3	0	0	0	0	39	28	11
5	Villejuif E. Benfica 11	14	12	4	2	6	0	0	0	0	21	39	-18
6	Noiseau Ste S. 11	12	11	4	0	7	0	0	0	0	27	27	0
7	Paris Lisbonne C 1	10	11	3	1	7	0	0	0	0	19	34	-15
8	Villejuif U.S. 12	8	11	2	3	6	0	1	1	0	21	36	-15
9	Ent.Santeny Mandres 12	3	10	1	0	9	0	0	0	0	13	75	-62
10	Gentilly Ac 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule B										28	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 11	34	13	11	1	1	0	0	0	0	70	16	54
2	Villeneuve Antill 11	32	13	10	2	1	0	0	0	0	75	16	59
3	Orly Ac 12	29	14	9	2	3	0	0	0	0	51	30	21
4	Sucy F.C. 11	25	14	8	2	3	1	0	0	0	38	34	4
5	Opej Sporting Club 11	23	14	7	2	5	0	0	0	0	51	48	3
6	Vitry Ca 11	19	14	6	1	7	0	0	0	0	38	51	-13
7	Villecresnes Us 11	19	13	6	1	6	0	0	0	0	32	23	9
8	Villeneuve St G. Por 11	17	14	5	2	7	0	0	0	0	24	31	-7
9	Port. Aca Champigny 12	7	14	2	2	9	1	0	0	0	22	65	-43
10	Cachan Asc Co 12	6	13	2	0	11	0	0	0	0	15	58	-43
11	Maisons Alfort Fc 12	2	14	1	1	10	2	0	0	0	14	58	-44

Anciens D4 (94) / Phase 1		Poule Unique										54	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Melting Sport 11	45	15	15	0	0	0	0	0	0	103	16	87
2	New Team Vince. Au C 11	36	14	12	0	2	0	0	0	0	59	23	36
3	Cristolienne La 11	33	15	11	0	4	0	0	0	0	59	28	31
4	Marolles Fc 11	22	14	7	1	6	0	0	0	0	64	37	27
5	Maccabi Creteil Fc 12	19	16	6	1	9	0	0	0	0	49	66	-17
6	F.C. D'Alfortville 11	17	14	6	0	7	1	0	0	0	33	52	-19
7	Fc Vitry 94 Academie 11	16	12	5	1	6	0	0	0	0	31	33	-2
8	Apsap Mediballes 11	15	13	5	0	8	0	0	0	0	53	44	9
9	Villeneuve Antill 12	15	15	5	1	8	1	0	0	0	43	74	-31
10	Tremblay Aj 11	10	14	4	0	8	2	0	0	0	26	60	-34
11	Phare S. Zazissien 11	0	14	0	0	14	0	0	0	0	28	115	-87
12	Arsenal Ac 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors Feminines D1 (94) / Phase 1		Poule Unique										1526	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Lusitanos Us 1	25	9	7	1	1	0	0	0	0	33	3	30
2	Maisons Alfort Fc 1	15	7	5	0	2	0	0	0	0	30	15	15
3	Vitry Es 1	15	9	5	1	3	0	1	1	0	31	16	15
4	Champigny F.C. 94 1	11	9	4	0	4	1	0	0	0	20	27	-7
5	Sucy F.C. 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	11	21	-10
6	Villeneuve Afc 1	5	8	1	2	5	0	0	0	0	12	26	-14
7	St Maur Lusitanos 1	4	8	1	1	6	0	0	0	0	5	34	-29
8	Perreux As Fran 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Villeneuve Ablon U.S.2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										20	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 1	32	13	10	2	1	0	0	0	0	35	8	27
2	Lusitanos Us 1	27	12	9	0	3	0	0	0	0	41	14	27
3	Maisons Alfort Fc 1	26	13	9	0	4	0	1	1	0	18	11	7
4	Choisy Le Roi As 1	25	13	8	1	4	0	0	0	0	28	14	14
5	Le Perreux Fr 1	15	13	5	0	8	0	0	0	0	16	37	-21
6	Cachan Asc Co 1	14	13	4	2	7	0	0	0	0	24	31	-7
7	St Maur Vga 2	14	11	4	2	5	0	0	0	0	20	22	-2
8	Charenton Cap 1	11	13	2	5	6	0	0	0	0	20	28	-8
9	Rungis U.S. 1	9	12	3	0	9	0	0	0	0	21	45	-24
10	Ormesson U.S. 1	8	13	2	2	9	0	0	0	0	19	33	-14

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										21	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sucy F.C. 1	32	13	10	2	1	0	0	0	0	58	16	42
2	Maisons Alfort Fc 2	28	12	8	4	0	0	0	0	0	39	22	17
3	Thiais Fc 1	28	13	9	1	3	0	0	0	0	39	20	19
4	Chevilly Larue Elan 1	22	13	7	1	5	0	0	0	0	49	30	19
5	St Mande Fc 1	19	12	6	1	5	0	0	0	0	20	21	-1
6	Bonneuil Csm 1	19	13	6	1	6	0	0	0	0	40	34	6
7	Vitry 94.2 Ca 2	14	13	4	2	7	0	0	0	0	27	32	-5
8	Gentilly Ac 1	13	13	4	2	6	1	0	0	0	27	45	-18
9	Kremlin Bicetre Csa 1	8	13	2	2	9	0	0	0	0	26	49	-23
10	Alfortville Us 1	-2	13	0	0	12	1	1	1	0	23	79	-56

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										22	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	34	13	11	1	1	0	0	0	0	43	14	29
2	Vitry E.S. 1	30	13	10	0	3	0	0	0	0	54	25	29
3	Villiers Es 1	28	13	9	1	3	0	0	0	0	71	20	51
4	Champigny Fc 1	26	13	8	2	3	0	0	0	0	46	30	16
5	Villeneuve Ablon U.S 1	22	13	7	1	5	0	0	0	0	27	23	4
6	Fresnes A.A.S. 1	15	13	4	3	6	0	0	0	0	46	51	-5
7	Limeil Brevannes Aj 1	9	13	2	3	8	0	0	0	0	29	47	-18
8	Vincennes Co 2	9	13	2	3	8	0	0	0	0	26	68	-42
9	Villejuif U.S. 2	8	13	2	2	9	0	0	0	0	27	46	-19
10	Rungis U.S. 2	4	13	1	2	9	1	0	0	0	18	63	-45

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										52	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nogent Fc 1	18	7	6	0	1	0	0	0	0	34	13	21
2	Hay Les Roses Ca 1	16	6	5	1	0	0	0	0	0	32	13	19
3	Lusitanos St Maur 2	11	6	4	0	2	0	1	1	0	32	8	24
4	Arcueil Com 1	6	8	2	0	6	0	0	0	0	36	34	2
5	Fc Vitry 94 Academie 2	5	7	2	0	4	1	0	0	0	12	57	-45
6	Charenton Cap 2	4	8	1	1	6	0	0	0	0	15	36	-21
7	Mandres Perigny 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Caudacienne Es 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Choisy Le Roi As 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Sucy F.C. 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										53	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Bry F.C. 1	29	12	9	2	1	0	0	0	0	50	19	31
2	Avenir Sportif Orly 1	26	10	8	2	0	0	0	0	0	51	13	38
3	Vitry E.S. 2	25	12	8	1	3	0	0	0	0	46	22	24
4	Fc Vitry 94 Academie 1	16	11	5	1	5	0	0	0	0	45	34	11
5	Marolles Fc 1	14	12	4	3	4	1	0	0	0	38	43	-5
6	Creteil Fu 1	13	12	4	1	7	0	0	0	0	34	61	-27
7	Val De Fontenay As 1	12	11	4	1	6	0	1	1	0	20	38	-18
8	Ecole Plesseenne De 1	4	11	1	2	7	1	0	0	0	16	39	-23
9	Ormesson U.S. 2	4	11	1	1	9	0	0	0	0	14	45	-31
10	Boissy F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										15	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry 94.2 Ca 1	31	13	9	4	0	0	0	0	0	37	17	20
2	Charenton Cap 1	30	13	10	0	3	0	0	0	0	52	17	35
3	Maisons Alfort Fc 1	28	13	8	4	1	0	0	0	0	47	16	31
4	Le Perreux Fr 1	18	13	5	3	5	0	0	0	0	24	31	-7
5	Lusitanos Us 1	17	13	4	5	4	0	0	0	0	25	32	-7
6	Joinville Rc 2	17	13	5	2	6	0	0	0	0	32	39	-7
7	Cachan Asc Co 1	14	13	4	2	7	0	0	0	0	22	36	-14
8	Fontenay Us 2	13	13	3	4	6	0	0	0	0	29	39	-10
9	Vincennes Co 2	8	13	2	2	9	0	0	0	0	26	38	-12
10	Champigny Fc 1	5	13	1	2	10	0	0	0	0	26	55	-29

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule A										16	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry Es 1	34	13	11	1	1	0	0	0	0	71	13	58
2	Villejuif U.S. 2	34	13	11	1	1	0	0	0	0	66	21	45
3	Nogent Fc 1	25	13	8	1	4	0	0	0	0	54	29	25
4	Villeneuve Ablon U.S 1	19	13	5	4	4	0	0	0	0	40	35	5
5	Rungis U.S. 1	18	13	5	3	5	0	0	0	0	27	24	3
6	Alfortville Us 1	16	13	5	1	7	0	0	0	0	28	48	-20
7	Bonneuil Csm 1	15	13	5	0	8	0	0	0	0	34	45	-11
8	Choisy Le Roi As 2	11	13	3	2	8	0	0	0	0	36	80	-44
9	Ormesson U.S. 1	9	13	3	0	10	0	0	0	0	33	53	-20
10	Vitry 94.2 Ca 2	6	13	1	3	9	0	0	0	0	19	60	-41

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule B										17	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais Fc 1	31	12	10	1	1	0	0	0	0	38	15	23
2	Sucy F.C. 1	26	11	8	2	1	0	0	0	0	35	11	24
3	Orly Avs 1	25	11	8	1	2	0	0	0	0	32	17	15
4	Ivry Foot Us 2	23	12	7	2	3	0	0	0	0	42	21	21
5	Creteil Lusitanos Us 3	18	12	6	0	6	0	0	0	0	26	26	0
6	Maisons Alfort Fc 2	11	11	4	0	7	0	1	1	0	17	20	-3
7	Limeil Brevannes Aj 1	7	12	2	1	9	0	0	0	0	11	26	-15
8	Hay Les Roses Ca 1	5	11	1	2	8	0	0	0	0	13	45	-32
9	St Maur Vga 2	4	12	1	1	10	0	0	0	0	11	45	-34
10	O. Paris Espoir 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule A										12	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 2	29	13	9	2	2	0	0	0	0	42	16	26
2	Vitry Es 2	29	13	9	2	2	0	0	0	0	37	16	21
3	Lusitanos St Maur 2	22	13	7	2	4	0	1	1	0	31	18	13
4	St Mandé Fc 1	20	13	6	2	5	0	0	0	0	38	26	12
5	Creteil Uf 1	17	12	5	2	5	0	0	0	0	41	36	5
6	Fontenay Us 3	17	12	5	2	5	0	0	0	0	29	32	-3
7	Cachan Asc Co 2	14	11	4	2	5	0	0	0	0	24	27	-3
8	Rungis U.S. 2	12	13	3	3	7	0	0	0	0	29	40	-11
9	Ent.Santeny Mandres 1	10	12	3	1	8	0	0	0	0	19	31	-12
10	Arcueil Com 1	5	12	1	2	9	0	0	0	0	24	72	-48

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule B										13	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Joinville Rc 3	34	13	11	1	1	0	0	0	0	71	17	54
2	Ecole Plesseenne 1	33	13	11	1	1	0	1	1	0	56	21	35
3	Fresnes A.A.S. 1	26	13	8	2	3	0	0	0	0	55	27	28
4	Valenton Foot Acad. 1	24	13	7	3	3	0	0	0	0	49	26	23
5	Boissy F.C. 1	17	13	5	2	6	0	0	0	0	47	39	8
6	Creteil Lusitanos Us 4	16	13	5	1	7	0	0	0	0	52	45	7
7	Avenir Sportif Orly 2	16	13	5	1	7	0	0	0	0	35	49	-14
8	Sucy F.C. 2	15	13	5	0	8	0	0	0	0	41	39	2
9	Gentilly Ac 1	3	13	1	0	12	0	0	0	0	18	121	-103
10	Maisons Alfort Fc 3	3	13	1	1	10	1	0	0	0	26	66	-40

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule C										14	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	36	13	12	0	1	0	0	0	0	94	14	80
2	Val De Fontenay As 1	33	13	11	0	2	0	0	0	0	68	27	41
3	Chevilly Larue Elan 1	28	13	9	1	3	0	0	0	0	75	27	48
4	Villiers Es 1	22	13	7	1	5	0	0	0	0	70	38	32
5	Kremlin Bicetre Csa 1	19	12	6	1	5	0	0	0	0	56	33	23
6	Ivry Foot Us 3	18	13	6	0	7	0	0	0	0	56	39	17
7	Le Perreux Fr 2	13	13	4	1	8	0	0	0	0	58	63	-5
8	Champigny Fc 2	9	12	3	0	9	0	0	0	0	37	64	-27
9	Vitry 94.2 Ca 3	6	13	2	0	11	0	0	0	0	14	111	-97
10	Bry F.C. 1	6	13	2	0	11	0	0	0	0	13	125	-112

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule A										48	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Vga 3	27	9	9	0	0	0	0	0	0	64	15	49
2	F.C. D'Alfortville 1	23	10	8	0	2	0	1	0	0	63	30	33
3	Nogent Fc 2	19	10	6	1	3	0	0	0	0	56	26	30
4	Charenton Cap 3	18	10	6	0	4	0	0	0	0	68	36	32
5	Choisy Le Roi As 3	10	11	3	1	7	0	0	0	0	30	61	-31
6	Val De Fontenay As 2	9	10	3	1	5	1	0	0	0	43	55	-12
7	Kremlin Bicetre Csa 2	7	10	2	1	7	0	0	0	0	28	71	-43
8	Caudacienne Es 1	2	10	0	2	8	0	0	0	0	23	81	-58
9	Fc Vitry 94 Academie 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Creteil Lusitanos Us 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule B										49	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villejuif U.S. 3	36	13	12	0	1	0	0	0	0	97	14	83
2	Marolles Fc 1	28	13	9	1	3	0	0	0	0	87	34	53
3	Villeneuve Afc 2	25	13	8	1	4	0	0	0	0	65	32	33
4	Thiais Fc 2	23	12	7	2	3	0	0	0	0	46	22	24
5	Vitry E.S. 3	22	13	7	1	5	0	0	0	0	37	40	-3
6	Villeneuve Ablon Us 2	16	13	5	1	7	0	0	0	0	28	44	-16
7	Ormesson U.S. 2	10	12	3	1	8	0	0	0	0	18	41	-23
8	Champigny Portugais 1	10	13	3	1	9	0	0	0	0	23	62	-39
9	Sucy F.C. 3	8	13	3	0	9	1	0	0	0	18	84	-66
10	Sfc Chennevieres 1	4	11	1	2	7	1	0	0	0	15	61	-46
11	F.C. D'Alfortville 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D1 (94) / Phase Unique		Poule U										30	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1	39	15	13	0	2	0	0	0	0	83	11	72
2	Villejuif Us 2	36	15	12	0	3	0	0	0	0	58	20	38
3	Fresnes A.A.S. 1	36	15	12	0	3	0	0	0	0	68	16	52
4	Maisons Alfort Fc 1	35	15	11	2	2	0	0	0	0	47	14	33
5	Joinville Rc 3	24	15	7	3	5	0	0	0	0	49	30	19
6	St Maur Vga 1	20	15	6	2	7	0	0	0	0	38	33	5
7	Rungis U.S. 1	18	15	5	3	7	0	0	0	0	36	44	-8
8	Champigny Fc 1	18	15	6	0	9	0	0	0	0	28	45	-17
9	Creteil Lusitanos Us 2	17	15	5	2	8	0	0	0	0	27	32	-5
10	Bonneuil Csm 1	12	15	4	0	11	0	0	0	0	19	63	-44
11	Hay Les Roses Ca 1	7	15	2	1	12	0	0	0	0	23	68	-45
12	Villeneuve Ablon U.S 1	1	15	0	1	14	0	0	0	0	15	115	-100

U14 D2 (94) / Phase 2		Poule A										1663	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	19	2	17
2	Charenton Cap 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	7	2	5
3	Ecole Plesseenne De 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	2	1
3	Limeil Brevannes Aj 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	2	1
5	St Mandé Fc 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	12	-8
6	Fontenay Us 3	1	2	0	1	1	0	0	0	0	3	5	-2
7	St Maur Vga 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	9	-7
8	Joinville Rc 4	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	3	-2
9	Vitry 94.2 Ca 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	-2
10	Vincennes Co 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	-3

U14 D2 (94) / Phase 2		Poule B										1664	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry Es 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	11	4	7
2	Vitry 94.2 Ca 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	10	1	9
3	Choisy Le Roi As 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	6	4	2
4	Fontenay Us 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	5	-1
5	Thiais Fc 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	4	0
6	Nogent Fc 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	2	2	0
7	Valenton F.A. 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	5	4	1
8	Villejuif Us 3	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	5	-2
9	Villiers Es 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	14	-13
10	Ent.Santeny Mandres 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	3	-3

U14 D3 (94) / Phase 2		Poule A										1665	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	12	1	11
2	Vitry Es 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	9	4	5
3	Creteil Lusitanos Us 3	6	2	2	0	0	0	0	0	0	7	2	5
4	Sucy F.C. 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	4	2	2
5	Orly Avs 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	3	3
6	Val De Fontenay As 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	4	2
7	Maisons Alfort Fc 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	1	5	-4
8	Bry F.C. 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	4	9	-5
9	Port Aca Champigny 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	9	-8
10	Thiais Fc 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	12	-11

U14 D3 (94) / Phase 2		Poule B										1666	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cachan Asc Co 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	25	0	25
2	Fresnes Aas 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	10	5	5
3	Vincennes Co 3	4	2	1	1	0	0	0	0	0	6	5	1
4	Chevilly Larue Elan 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	18	-14
5	Le Perreux Fr 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	7	7	0
6	Boissy F.C. 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	5	5	0
7	Charenton Cap 3	2	2	0	2	0	0	0	0	0	4	4	0
8	Villiers Es 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	10	-8
9	Sucy Fc 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	6	11	-5
10	Ivry Foot Us 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	7	-4

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule A										1667	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villejuif U.S. 4	6	2	2	0	0	0	0	0	0	15	2	13
2	Lusitanos Us 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	14	0	14
3	Ormesson U.S. 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	11	5	6
4	F.C. D'Alfortville 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	4	1	3
5	Sfc Cannaverois 1	4	2	1	1	0	0	0	0	0	2	1	1
6	Kremlin Bicetre Csa 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	8	9	-1
7	Villeneuve Afc 2	1	2	0	1	1	0	0	0	0	4	7	-3
8	Val De Fontenay As 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	4	-3
9	Villeneuve Ablon Us 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	21	-20
10	Arcueil Com 1	-1	2	0	0	1	1	0	0	0	1	11	-10

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule B										1668	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Asomba 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	17	4	13
2	Creteil Uf 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	13	1	12
3	Choisy Le Roi As 3	6	2	2	0	0	0	0	0	0	6	1	5
4	Vitry Es 3	3	2	1	0	1	0	0	0	0	8	8	0
5	Bonneuil Csm 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	6	0
6	Lusitanos Us 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	5	4	1
7	Ormesson U.S. 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	2	8	-6
8	Nogent Fc 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	4	11	-7
9	O. Paris Espoir 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	4	-3
10	F.C. D'Alfortville 2	-1	2	0	0	1	1	0	0	0	2	17	-15

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule C										1669	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ivry Foot Us 3	9	3	3	0	0	0	0	0	0	13	2	11
2	Valenton Fa 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	23	6	17
3	Kremlin Bicetre Csa 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	16	4	12
4	St Maur Vga 3	4	3	1	1	1	0	0	0	0	8	12	-4
5	Fresnes A.A.S. 3	4	2	1	1	0	0	0	0	0	6	5	1
6	Vitry 94.2 Ca 4	3	3	1	0	2	0	0	0	0	7	19	-12
7	Maisons Alfort Fc 3	3	3	1	0	2	0	0	0	0	7	8	-1
8	Alfortville Us 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	2	4
9	Nogent Fc 3	3	3	1	0	2	0	0	0	0	12	7	5
10	Villeneuve Afc 3	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	24	-21
11	Ecole Plesseeenne De 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	14	-12

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule D										1670	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Lusitanos Us 4	6	2	2	0	0	0	0	0	0	8	2	6
2	Hay Les Roses Ca 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	14	9	5
3	Marolles Fc 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	24	7	17
4	Villeneuve Ablon U.S 3	6	2	2	0	0	0	0	0	0	10	3	7
5	Vitry 94.2 Ca 3	6	3	2	0	1	0	0	0	0	12	8	4
6	Thiais Fc 1	4	3	1	1	1	0	0	0	0	12	8	4
7	Champigny Fc 3	4	2	1	1	0	0	0	0	0	7	5	2
8	St Maur Vga 4	3	2	1	0	1	0	0	0	0	4	3	1
9	Creteil Lus.Fem.U15 5	0	3	0	0	3	0	0	0	0	6	14	-8
10	Caudacienne Es 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	6	23	-17
11	Gentilly Ac 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	22	-21

Futsal D1 (94) / Phase 1		Poule U										29	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry Asc 1	22	10	7	1	2	0	0	0	0	56	35	21
2	C'Noues 1	20	9	6	2	1	0	0	0	0	65	37	28
3	Champigny Cf 2	17	9	5	2	2	0	0	0	0	43	41	2
4	Cal 94 Futsal 1	12	9	4	2	2	1	0	1	0	49	44	5
5	Vitry Ca 2	7	8	2	1	5	0	0	0	0	34	48	-14
6	Vsg Futsal 2	6	8	2	0	6	0	0	0	0	23	37	-14
7	B2m Futsal 2	3	9	1	0	8	0	0	0	0	17	52	-35
8	Maisons Alfort Fc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Vision Nova 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 (94) / Phase 1		Poule Unique										1527	
Classement officiel au 23/03/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Ablon U.S 1	36	13	12	0	1	0	0	0	0	73	39	34
2	Chevilly Larue Elan 1	36	14	12	0	2	0	0	0	0	99	45	54
3	Choisy Le Roi As 1	23	13	8	0	5	0	1	1	0	70	48	22
4	Vitry Asc 2	22	14	7	1	6	0	0	0	0	78	66	12
5	Vers L'Avant 1	18	13	6	0	7	0	0	0	0	68	66	2
6	Saint Maurice Aj 2	17	14	5	2	7	0	0	0	0	57	55	2
7	Chevilly Larue Elan 2	15	13	5	0	8	0	0	0	0	50	70	-20
8	Citoyen Du Monde 2	9	13	3	0	10	0	0	0	0	26	82	-56
9	Rungis U.S. 1	7	9	2	1	6	0	0	0	0	31	48	-17
10	Kb Futsal 3	4	12	2	0	10	0	2	2	0	46	87	-41
11	Boissy U.J. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0